



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le deux octobre deux mil dix huit , à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-PELLOUX, dûment convoqué le 25 septembre 2018 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François VERNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Nombre de Conseillers absents : 4

Présents : VERNON Jean-François - BOETTNER Charlotte - VULLIET Jean-Claude - MEUNIER Pierre - VERNEY Jean-Paul - VILLARET Odile - SAINT Pascal - PEREZ Elisabeth- VILLARD Marie-Christine- DELETRAZ Michel

Absents : FURGET Isabelle, JANTZEN Cécile, BALLIEU Maud, MURON Gérard.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le compte rendu de la réunion du 30 août 2018 est approuvé à l'unanimité.

Madame BOETTNER Charlotte, élue secrétaire de séance.

2018-41	DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL COMPLEMENT DE LA DELIBERATION - 2018-36
---------	---

M. le Maire rappelle que la délibération **2018-36** votée le 30 août 2018 doit être complétée selon les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante pour la durée du présent mandat:

✎ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus

2018 - 42	AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION
-----------	---

Monsieur le maire rappelle la délibération 2010-36 du 09 novembre 2010 créant un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet et les délibérations 2011-04 du 11 janvier 2011 et 2014-55 du 07 octobre 2014 modifiant le temps de travail de ce poste.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de la fréquentation du soir de la garderie et de son ouverture le mercredi, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} octobre 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} octobre 2018 à 100 % (35/35ème).

S'ENGAGE à inscrire annuellement au budget communal les crédits nécessaires.

2018-43

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2012-35 du 13 novembre 2012 créant un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet et les délibérations 2017-38 du 28 août 2017 et 2018-12 du 20 mars 2018 augmentant le temps de travail de ce poste.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de la fréquentation du soir de la garderie et de son ouverture le mercredi, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} octobre 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} octobre 2018 à 100 % (35/35^{ème}).

S'ENGAGE à inscrire annuellement au budget communal les crédits nécessaires.

2018-44

ACQUISITION PARCELLES A 741B ET A 1137e -
Cession terrain entre PRIAMS et la Commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que :

- Suite au PUP validé avec PRIAMS le 20 août 2018, la commune s'est engagée à signer une promesse synallagmatique dans un délai de douze mois à compter de sa conclusion pour une emprise foncière d'une surface de 839m².

Ce terrain est lié à la réalisation d'équipements publics (parkings et placette) figurant dans le schéma d'aménagement.

Monsieur le Maire propose l'acquisition de cette parcelle par la Commune pour un montant total de 83 900€uros T.T.C. (soit 100€ le m² X 839.)

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE l'achat de la parcelle A 741b et A 1137e pour un montant de 83 900€uros

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Jean-François Vernier


